

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°2022238

### ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT NUMEROTAGE DE RUE - LANDEPEREUSE

#### Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-28 ;

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958 ;

Vu la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu le nom d'usage de la voie,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que les ces bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement de fibre optique,

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° de la voie	Extensi on voie	Libellé voie	Commue déléguée	Localité	Code postal	Code INSEE	ID-Parcelle
228		IMPASSE DE LA FORTINIERE	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27362	2700493620A0498
228		ROUTE DE BERNAY	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27362	2700493620A0494
47		RUE DU CHATEAU D'EAU	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHÉ	27410	27362	2700493620C0415

**Article 2 :** Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recourir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 3 :** Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Commandant du centre de Secours,
- Le centre de tri postal,
- Les services impôts, les propriétaires concernés par cette numérotation,
- Le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 10 août 2022,

Le Maire,

Jean-Louis MADELON

